

LA CONCILIATION

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un Conciliateur de Justice. C'est un moyen simple, rapide - gratuit - et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable. À peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, la saisine du tribunal d'instance par déclaration au greffe doit être précédée d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice. Code procédure civile art 819.

Qui est le conciliateur de justice

C'est un auxiliaire de justice, assermenté et bénévole. Ce n'est pas un magistrat. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'appel de Paris. Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat. Les échanges sont couverts par le secret légal suivant l'article 1531 du Code de procédure civile.

Qu'elles sont ses compétences

Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre fournisseur (téléphonie, internet, énergies,..) et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, malfaçons des travaux, mutuelles, assurances, banques, Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits avec l'Administration (Etat ou Collectivité territoriale,..) ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant,)

Code de l'organisation judiciaire Annexe Tableau IV (Décret 2019-914 modifiant le Code de l'organisation judiciaire)

Sens	Cantons d'Aillant-sur-Tholon, Briennon-sur-Armançon, Cerisiers, Charny, Chéroy Joigny, Migennes, Pont-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Sens, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque et Villeneuve-sur-Yonne.
------	--

POUR RENCONTRER UN CONCILIATEUR

Les conciliateurs	Coordonnées et lieux de permanences	Calendrier des permanences d'accueils chaque mois
Jean BOULLEAUX Cantons de Sens Canton de Villeneuve-sur-Yonne	C.C.A.S. de Sens - place Dolet 89100 Sens - tél. : 03 86 65 80 44	1 ^{er} lundi sur rendez-vous
	Mairie de Villeneuve-sur-Yonne - 99 rue Carnot 89500 Villeneuve-sur-Yonne - tél. : 03 86 87 62 00	1 ^{er} et 4 ^{ème} vendredis sur rendez-vous
Georges BRAUN Canton de Charny	Relais Service Public route de Prunoy 89120 Charny - tél. : 03 86 80 54 09	mardi et jeudi sur rendez-vous dont 1 ^{er} mardi sans rendez-vous
Roland CANDA Cantons de Sens (Canton de Montereau-Fault-Yonne *) (Canton de Fontainebleau *) * Tribunal judiciaire de Fontainebleau *	Centre Social 03 86 95 26 66 21 promenade des Champs Plaisants 89100 SENS	4 ^{ème} lundi et 4 ^{ème} vendredi (13h30 à 16h00) sans rendez vous
	Point d'Accès au Droit (PAD) - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - tél. : 01 64 31 07 83	3 ^{ème} vendredi après-midi 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis sur rendez-vous
	Maison de la médiation- 240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau tél. : 01 60 74 64 64	4 ^{ème} vendredi après-midi sur rendez-vous
André DECHARRIERE Cantons de :Sens Joigny Saint-Julien-du-Sault	Centre Social 03 86 95 26 66 21 promenade des Champs Plaisants 89100 SENS	1 ^{er} 2 ^{ème} et 3 ^{ème} lundis (09h00 à 17h00) sur rendez vous
	Mairie de Joigny - quai du 1er Dragon 89300 Joigny - tél. : 03 86 92 48 00	3 ^{ème} mercredi (09H00-12H00) sans rendez-vous
Bruno DUBUFFET Cantons de : Pont-sur-Yonne, Chéroy, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse, Villeneuve-l'Archevêque	Mairie de Pont-sur-Yonne - 14 rue de l'Hôtel de Ville 89140 Pont-sur-Yonne - tél. : 03 86 67 16 79	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis matin sur rendez-vous
	Mairie de Chéroy - 27 place du Général de Gaulle 89690 Chéroy - tél. : 03 86 97 45 60	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis-après-midi sur rendez-vous
	Mairie de Saint-Valérien - 20 rue de la République 89150 Saint-Valérien - tél. : 03 86 88 60 30	3 ^{ème} vendredi après-midi sur rendez-vous
	Mairie de Thorigny-sur-Oreuse - 3 route de Sens 89260 Thorigny-sur-Oreuse - tél. : 03 86 88 45 44	3 ^{ème} vendredi matin sur rendez-vous
Bernard LAVOCAT Cantons de : Charny Aillant-sur-Tholon, Joigny Migennes Cantons de Sens	Mairie Aillant-sur-Tholon - rue des Ponts 89110 Aillant-sur-Tholon - tél. : 03 86 63 41 27	1 ^{er} jeudi sans rendez-vous
	Mairie de Joigny - quai du 1er Dragon 89300 Joigny - tél. : 03 86 92 48 00	2 ^{ème} mardi (10h00 à 12h00) sans rendez-vous
	C.C.A.S. Migennes - 75 avenue Jean Jaurès 89400 Migennes - tél. : 03 86 92 90 89	3 ^{ème} jeudi sans rendez-vous

D'amples informations peuvent être obtenues sur le site : www.conciliateurs.fr ainsi que toutes les permanences en France.